

2 ème Observation de l'Association Bien Vivre En Anjou

enquête publique 2ème plan d'épandage des digestats de méthanisation de l'unité

MétaBio Energies

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Questionnés par un journaliste, nous nous sommes repenchés sur le dossier MétaBio Energies.

On peut lire dans le Courrier de l'Ouest du 13 mai 2017 : « *C'était « le » dossier sensible à l'ordre du jour du Conseil municipal de Segré en Anjou Bleu, jeudi soir, le plan d'épandage annuel de 24 000 tonnes de digestats liquides, produit par l'entreprise de méthanisation MétaBio Energie à Combrée, stocké dans 22 fosses. 3831 hectares de terres agricoles sur 45 communes, dans trois départements, sont concernés.* »

Aujourd'hui pour le nouveau plan d'épandage il y a toujours 24 000 tonnes de digestats liquides à épandre mais sur une surface de 2872 hectares. Soit près de 1000 hectares en moins...

L'entreprise de méthanisation MétaBio Energie-Suez, avait-elle alors anticipé le surdimensionnement de son plan d'épandage en vue de l'extension de son unité de méthanisation située à Bel Air de Combrée ?

Ou bien, la production de digestats étant la même pour une surface réduite, l'entreprise va-t-elle augmenter le rapport surface/ m3 de digestats épandus et, ce faisant, l'apport en azote ?

Le 15 décembre 2020

Pj : Courrier de l'Ouest du 13 mai 2017



Sujet : [INTERNET] observation
De : Darjou Anne carme.darjou.h@gsa1.com
Date : 15/12/2010 23:23
Pour : FRENCH-pref-anjou-metabioenergies-combrée-creef-engpub-metabioenergies-combrée@maier-loire.gouv.fr

Nouvelle observation de L'ADVEA concernant le rapport tonnage de digestats produits / surface d'épandage réduits.
- Quartier de l'Ouest 13 mai 2017.gg

Digestat : oui avec des réserves

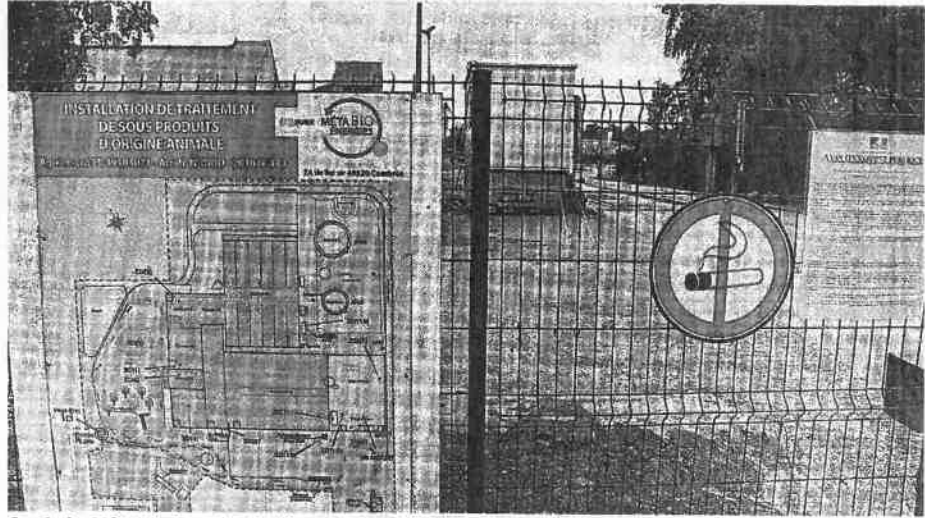
Les élus de Segré-en-Anjou-Bleu ont donné un avis favorable au plan d'épandage de digestat produit par Méta Bio Energies. Il est assorti de réserves sur le stockage, le procédé d'épandage et des contrôles.

Marie-Hélène MORON
redac.segre@courrier-ouest.com

C'était le dossier sensible à l'ordre du jour du Conseil municipal de Segré-en-Anjou-Bleu, jeudi soir : le plan d'épandage annuel de 24 000 tonnes de digestat liquide, produit par l'entreprise de méthanisation Méta Bio Energies à Combrée et stocké dans 22 fosses. 3 831 hectares de terres agricoles, sur 45 communes dans trois départements, sont concernés. Une dizaine d'opposants attendaient les élus à l'entrée pour distribuer des tracts dénonçant les odeurs nauséabondes, « aucune analyse sérieuse » sur la nature des produits traités, l'existence « de risques biologiques, toxicologiques et sanitaires ». A sujet complexe, décision difficile, ainsi résumée par le maire Gilles Grimaud : « Il faut faire attention à l'environnement de nos habitants et permettre le fonctionnement des méthaniseurs ».

Multiplier les contrôles sur le produit d'épandage

Joël Ronchi, qui présentait le dossier, a rappelé l'origine des déchets traités, issus de l'industrie agroalimentaire et d'élevage (fientes de volailles) et valorisés en engrais liquide (azote, ammoniac, phosphore, potasse). Avant épandage, ils sont stockés dans 22 fosses, dont quatre à Segré-en-Anjou-Bleu : Le Bourg-d'Iré, Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Sainte-Gemmes-d'Andigné, où des problèmes d'odeurs sont récurrents. La commission Environnement et le bureau municipal se sont réunis à plusieurs reprises sur le sujet. Ils sont allés visiter l'entreprise combréenne et ont proposé aux élus de la commune nouvelle de se prononcer sur un avis favorable assorti de réserves : strict respect de la réglementation sur le stockage et



Combrée, Méta Bio Energies. Les élus se sont montrés très prudents. Leur vote exprime leur volonté d'assurer des contrôles tout au long de la vie du digestat, de sa production à son épandage.

l'épandage, cohérence entre la localisation des sites de stockage et les parcelles d'épandage. « Il faut que les fosses soient entièrement fermées pour éviter les nuisances, ou traitement du digestat pour éviter les odeurs », a précisé l'adjoint au maire. L'épandage doit être réalisé avec « du matériel approprié » : rampe à pendillard sur les cultures en place et enfouisseur sur prairie. Le conseil communal de Sainte-Gemmes-d'Andigné a proposé deux conditions complémentaires, tenant compte des « nombreuses nuisances principalement olfactives » de la fosse de stockage gemmoise, de la « proximité d'une source », « l'impact environnemental » et « la santé publique » : « Une enquête diligente par les services de l'Etat pour que soient vérifiées les conditions de stockage du digestat à la Haute-Rivière et tous les

épandages » ainsi que « des contrôles et analyses continus sur les matières composant le digestat, par les services de l'Etat, pour valider les engagements pris par Méta Bio Energies » a exprimé le maire délégué Jean-Claude Taulnay. Gilles Grimaud a demandé également des analyses sur le produit avant sa diffusion.

Des interrogations subsistent

Durant le débat posé, une élue a fait confirmer l'existence d'analyses microbiologiques, et a demandé l'impact du digestat sur les nappes phréatiques. « Normalement, le digestat ça ne sent pas. Il y a un souci en amont sur le méthaniseur, une mauvaise utilisation », a exprimé Erwan Christian. Françoise Denis-Polzot a relevé qu'« à l'autorisation d'ouverture en septembre 2010, il n'était pas du tout question d'épandage liquide.

(...) Comment l'administration a-t-elle pu laisser s'installer cette situation ? (...) Le process a installé une pollution là où il n'y en avait pas ». « Il faut bloquer ce projet pour que Méta Bio produise du digestat conforme à la réglementation », a estimé Emmanuel Drouin. « Quelle est la valeur des restrictions que nous apportons ? Seront-elles vraiment appliquées ou est-ce seulement pour se faire plaisir ? » s'est inquiété Jean-Claude Granier.

L'enquête publique se poursuit jusqu'au 22 mai. Le commissaire enquêteur donnera son avis avant la décision préfectorale. Le vote exprime la complexité de la décision soumise au Conseil municipal : l'avis favorable assorti de réserves a été adopté par 64 voix pour, 40 contre et 58 abstentions.

COURRIER DE L'OUEST

13 mai 2017

2ème Observation Association Bien Vivre En Anjou.pdf
Courrier de l'Ouest 13 mai 2017.gg